
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif
tenue le vendredi 11 octobre 2019 à 8 h
Salle Peter-McGill, Hôtel de ville**

PRÉSENCES :

M. Benoit Dorais, Président du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Vice-présidente du comité exécutif
M. Sylvain Ouellet, Vice-président du comité exécutif
M. Eric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
M. François William Croteau, Membre du comité exécutif
Mme Rosannie Filato, Membre du comité exécutif
Mme Nathalie Goulet, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif
M. Jean-François Parenteau, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

Mme Isabelle Gauthier, Chef de division par interim - soutien aux instances
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Qualité de vie
Mme Marianne Giguère, conseillère associée
Mme Marie-Josée Parent, conseillère associée
M. Hadrien Parizeau, conseiller associé
M. François Limoges, leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue avec avis préalable.

CE19 1586

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du comité exécutif du 11 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE19 1587

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 16 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE19 1588

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 16 octobre 2019.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE19 1589

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Michaudville inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la réhabilitation de la conduite de 750 mm dans la rue Saint-Antoine, entre l'avenue Atwater et la rue Guy, et la construction de raccordements temporaires, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 6 021 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation 10334;
- 2- d'autoriser une dépense de 1 204 200 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 301 050 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1196945002

CE19 1590

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à Bell Canada, pour le déplacement du massif de 48 conduits situé au-dessus de la conduite de 2100 mm dans la rue Saint-Antoine, à l'ouest de la rue Guy, aux conditions indiquées dans le Consentement de travaux sur commande, pour une somme maximale de 877 504,27 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 175 500,85 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser la responsable du projet, Mme France-Line Dionne, à signer le Consentement de travaux sur commande;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1196945004

CE19 1591

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoir du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'octroi de tout contrat requis aux fins de la réparation de la conduite d'aqueduc principale de 2100 mm située en bordure de l'autoroute Ville-Marie entre l'avenue Atwater et la rue Guy », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;
- 2- de soustraire du processus d'étude à la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats, nonobstant la résolution CG11 0082, tout contrat devant être octroyé par le comité exécutif conformément au pouvoir qui lui est délégué en vertu du règlement visé au point 1 de la présente résolution.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1196945003

Levée de la séance à 8 h 05

70.001

Les résolutions CE19 1586 à CE19 1591 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Benoit Dorais
Président du comité exécutif

Yves Saindon
Greffier de la Ville